



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0046

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Assemblée générale de l'association France BIOTECH - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources

**Rapporteur** : Monsieur le Président Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burriland (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Conseil du 26 janvier 2015****Délibération n° 2015-0046**

commission principale :

objet : **Assemblée générale de l'association France BIOTECH - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**Contexte**

France BIOTECH est une association créée en 1997 à l'initiative de petites et moyennes entreprises (PME) du secteur des sciences du vivant et des biotechnologies. Son siège est basé à Paris.

Son objet est de représenter l'entrepreneuriat innovant dans les sciences de la vie et de promouvoir le développement de l'industrie des biotechnologies, notamment en santé humaine, bioénergie, bioremédiation, nutrition, et de l'industrie des dispositifs médicaux et chirurgicaux et de diagnostic, notamment en France et en Europe.

L'association a pour vocation de représenter les intérêts des jeunes entreprises de ce secteur auprès des pouvoirs publics, des organisations économiques, de la recherche académique, des media et de la communauté des investisseurs notamment, pour favoriser l'émergence de la biotechnologie comme industrie de pointe prioritaire, et améliorer l'environnement économique, juridique, réglementaire et managérial de ces entreprises.

Pour cela, France BIOTECH a pour missions principales :

- affirmer l'identité de l'industrie française des biotechnologies et des sciences de la vie et son rôle clef dans l'innovation et la croissance économique et l'emploi,
- promouvoir et défendre les intérêts et activités des sociétés françaises de biotechnologie et des sciences de la vie,
- rapprocher la recherche de l'industrie des biotechnologies et des sciences de la vie,
- contribuer à la création et au développement des PME innovantes françaises des biotechnologies et des sciences de la vie,
- mettre en place des actions collectives pour les sociétés françaises des biotechnologies et des sciences de la vie auprès des instances nationales et internationales,
- favoriser la communication entre ses membres et exprimer leur position commune,
- devenir l'interlocuteur des associations professionnelles européennes de l'industrie des biotechnologies et des sciences de la vie.

France BIOTECH compte aujourd'hui 150 adhérents. Les entreprises de biotechnologie membres de l'association regroupent la grande majorité des investissements, des employés et des produits innovants du secteur.

### **Modalités de représentation**

Conformément à ses statuts modifiés le 28 juin 2012, l'association France BIOTECH est administrée par un Conseil d'administration comprenant au maximum 20 membres, répartis en 3 collèges (membres actifs, membres associés, membres correspondant).

La Communauté urbaine de Lyon était adhérente de cette association avant la date de création de la Métropole de Lyon, en qualité de membre correspondant. Ce faisant, elle bénéficiait des services mis à la disposition des adhérents (veille, partenariats, études).

La Métropole, se substituant à la Communauté urbaine, dispose de ce fait d'un représentant au sein de l'assemblée générale.

A ce titre, et conformément aux statuts de l'association, il convient donc de désigner un représentant de la Métropole au sein de l'assemblée générale de l'association France BIOTECH ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

### **DELIBERE**

**1° - Confirme** l'adhésion de la Métropole de Lyon à l'association France BIOTECH.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer tout acte relatif à la régularisation de cette adhésion.

**3° - Désigne** monsieur David Kimelfeld pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'association France BIOTECH.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.**